

Conseil Municipal

Procès-Verbal

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de **Frédéric MAUREL**, Maire.

Présents :

M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2^{ème} adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint, Mme Magali CHABOT, 4^{ème} adjointe, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Catherine AURIOL et M. Adrien BENOIST, conseillers municipaux.

Excusées ayant donné pouvoir :

Mme Chrystelle DERACHE, conseillère municipale à M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint
Mme Pauline FOURNY, conseillère municipale à M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint

Mme Virginie PARAIRE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour

N° 1 : Délibération portant désignation des 3 délégués et des 3 délégués suppléants aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026

N°2 : Décision modificative n°1

N°3 : Décision modificative n°2

Ouverture de la séance à 18 h 35.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026.

Délibération n°1 : Délibération portant désignation des 3 délégués et des 3 délégués suppléants aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

A) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Franck JÉZÉQUEL, Monsieur Christian CAMMAGRE, Monsieur Adrien BENOIST et Madame Manon POUZENC.

La présidence du bureau est assurée par les soins de Monsieur le Maire.

B) Elections des 3 délégués

Les candidatures enregistrées :

- Mr Frédéric MAUREL,
- Mr Christophe MAURIÈS,
- Mme Magali CHABOT.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mr Frédéric MAUREL : 15 voix,

Mr Christophe MAURIÈS : 15 voix,

Mme Magali CHABOT : 15 voix.

M. Frédéric MAUREL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de premier délégué pour les élections sénatoriales.

M. Christophe MAURIÈS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de deuxième délégué pour les élections sénatoriales.

Mme Magali CHABOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de troisième délégué pour les élections sénatoriales.

C) Elections des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme Ludivine LAROQUE,
- Mr Franck JÉZÉQUEL,
- Mme Virginie PARAIRE.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Ludivine LAROQUE : 15 voix,

Mr Franck JÉZÉQUEL : 15 voix,

Mme Virginie PARAIRE 15 voix.

Mme Ludivine LAROQUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de premier délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Franck JEZEQUEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de deuxième délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Virginie PARAIRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de troisième délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Délibération n°2 : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe que lors de la préparation du budget, il n'a pas été prévu les lignes budgétaires afin de pouvoir se faire rembourser par une société de la commune des travaux effectués en août 2025.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 4581 : Opérations sous mandat		610.00 €
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat		610.00 €
R 4582 : Opérations sous mandat		610.00 €
TOTAL D 4582 : Opérations sous mandat		610.00 €

Après avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

Accepte l'augmentation de crédits sur le compte 45811 pour un montant de 610.00 €.

Délibération n°3 : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe que lors de la préparation du budget, il n'a pas été mis sur les lignes budgétaires certains montants.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	267.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	267.00 €	
D 4912 : Dépréciations des comptes de redevables	50.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	50.00 €	
D 2152-212 : Voirie 2026		50.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		50.00 €
D 681 : Dot. Aux amort., aux dépréc. et aux prov. – Ch fonctionnement		217.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		217.00 €
R 781 : Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions	50.00 €	
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections	50.00 €	

Après avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

Accepte les mouvements de transferts entre sections.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 19h18.

Le Maire,
Frédéric MAUREL

The block contains a handwritten signature of Frédéric MAUREL and a circular official stamp of the Municipality of Neuville. The stamp features a central emblem and the text 'NEUVILLE' and 'MAIRIE'.

La secrétaire de séance,
Viginie PARAIRE

The block contains a handwritten signature of Viginie PARAIRE.